



Licence Psychologie

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une licence. Licence Psychologie. 2013, Université Paris Ouest Nanterre La Défense. hceres-02036847

HAL Id: hceres-02036847

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02036847>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Rapport d'évaluation de la licence



Psychologie

de l'Université Paris Ouest Nanterre
La Défense

Vague D – 2014-2018

Campagne d'évaluation 2012-2013



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Le Président de l'AERES

Didier Houssin

Section des Formations
et des diplômes

Le Directeur

Jean-Marc Geib



Evaluation des diplômes Licences – Vague D

Académie : Versailles

Établissement déposant : Université Paris Ouest Nanterre La Défense

Académie(s) : /

Etablissement(s) co-habilité(s) : /

Mention : Psychologie

Domaine : Sciences humaines et sociales

Demande n° S3LI140007226

Périmètre de la formation

- Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :
Université Paris Ouest Nanterre La Défense, Nanterre.
- Délocalisation(s) : /
- Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

Présentation de la mention

La licence de *Psychologie* est une formation généraliste en trois ans. En première année (L1), les étudiants suivent des cours de sociologie et de linguistique. Ils s'initient progressivement, à partir de la deuxième année, à la psychologie, et les enseignements proposés permettent aux étudiants de réellement individualiser leur formation en vue de leur accession ultérieure aux métiers de la psychologie. A l'issue de la formation, les étudiants peuvent poursuivre leurs études dans le master en *Psychologie* proposé par l'établissement.

Synthèse de l'évaluation

- Appréciation globale :

Le projet pédagogique est de qualité et les informations fournies sont très cohérentes, notamment en ce qui concerne les connaissances et compétences attendues à l'issue de la formation. L'équipe pédagogique considère logiquement cette licence comme la première étape d'une formation de psychologue et articule les enseignements de troisième année avec les six spécialités de master proposées en psychologie par l'établissement.

La première année propose des enseignements de sociologie et de linguistique. En L2 puis en L3, les étudiants peuvent construire un parcours relativement individualisé dans le champ de la psychologie (en particulier, le choix proposé au quatrième semestre est très riche). Les étudiants doivent suivre une langue vivante pendant toute la



licence et une unité d'enseignement « Parcours personnalisé » qui permet notamment de proposer des enseignements de méthodologie du travail universitaire.

La maquette proposée en L1, par ses ouvertures disciplinaires, ne peut que favoriser les réorientations éventuelles. Des réorientations sont également possibles à la fin de la troisième année (et de droit vers la mention *Sciences de l'éducation*). L'équipe applique le système de tutorat mis en place par l'Université et le dossier démontre sa forte implication dans la réflexion sur l'efficacité de ce dispositif.

Le module de formation « Compétences/Préprofessionnalisation » comprend un enseignement de français obligatoire au premier semestre. En cas de non-validation, les étudiants doivent alors obligatoirement suivre un enseignement de mise à niveau « Consolidation des compétences ».

Des partenariats internationaux existent, mais les échanges restent très limités (12 mobilités sortantes sur 63, soit 2,5 % des étudiants).

Certaines formulations du dossier sont maladroites et pourraient laisser à penser que l'obtention d'une licence permet seule d'obtenir un titre de psychologue.

Une information sur les débouchés est régulièrement organisée, des professionnels sont également impliqués dans cette démarche. La fiche RNCP comme l'annexe au diplôme sont cohérentes. La poursuite d'études à l'issue de la troisième année est réalisée, pour 60 % des étudiants, au sein d'un des masters en psychologie de l'établissement. Ainsi, en tenant compte des réorientations facilitées en première et en deuxième années, du relativement faible taux d'abandon en L1 (15 %) et du taux de validation des diplômes en L3 (80 %), il apparaît que cette licence remplit très bien sa mission de première étape de formation de psychologue. *A priori*, la lisibilité de la maquette d'enseignement, les articulations avec les autres licences proposées et la cohérence des trois années d'études devraient renforcer encore ces résultats positifs.

Les membres du département de psychologie, divisé en sous-équipes disciplinaires, sont largement impliqués dans les enseignements de cette formation. Le pilotage est assuré par une équipe de responsables par année, le responsable de la dernière année étant aussi celui de la licence. L'équipe souhaite développer une démarche d'enquête pour mieux connaître la population étudiante et ses attentes, et a commencé à étudier les motivations des étudiants de première année. L'équipe pédagogique participe aux salons de l'étudiant et organise, à la demande, des présentations de la formation au sein des établissements de l'enseignement secondaire.

- Points forts :
 - Cohérence de la formation, en particulier avec les poursuites d'études en psychologie dans l'établissement.
 - Possibilité pour les étudiants d'individualiser leur parcours de formation à partir de la deuxième année.
 - Réorientation facilitée par la maquette de première année.
 - Démarche de préprofessionnalisation cohérente.

- Points faibles :
 - Relations internationales insuffisamment développées.
 - Suivi des sortants à améliorer.

Recommandations pour l'établissement

Il serait souhaitable de veiller à ce que l'information sur la licence soit claire par rapport aux exigences réglementaires pour l'obtention du titre de psychologue, afin d'éviter tout malentendu.

Une démarche d'incitation à la mobilité internationale devrait être mise en place, d'autant plus que les partenariats existent déjà.

Le département de psychologie pourrait participer pleinement au débat utile sur l'efficacité du dispositif d'aide à la réussite et à l'installation d'un dispositif plus efficace.



Notation

- Projet pédagogique (A+, A, B, C) : A
- Dispositifs d'aide à la réussite (A+, A, B, C) : A
- Insertion professionnelle et poursuite des études choisies (A+, A, B, C) : B
- Pilotage de la licence (A+, A, B, C) : A



Observations de l'établissement

Responsable de la formation :

NOM Prénom | MAZÉ Corinne

Email | Corinne.maze@u-paris10.fr

1/ Observations portant sur la rubrique « SYNTHÈSE DE L'ÉVALUATION »

Appréciation globale

Les évaluateurs ont souligné la qualité du projet pédagogique de la formation de par sa cohérence, la possibilité pour les étudiants d'individualiser rapidement leur parcours, de se réorienter dès la première année et par une démarche de préprofessionnalisation adaptée. Elle pointe des faiblesses en matière d'échanges internationaux et de suivi des sortants

Les évaluateurs précisent aussi que :

- « *L'équipe applique le système de tutorat mis en place par l'Université et le dossier démontre sa forte implication dans la réflexion de l'efficacité de ce dispositif* ». Il s'agit en réalité d'un dispositif unique sur Paris Ouest choisi et mis en place par le Département de Psychologie et plus précisément par l'équipe licence qui procède à son évaluation régulièrement. Ce dispositif est également le seul à prévoir cette forme de tutorat pour l'ensemble de la licence.
- « *Des partenariats internationaux existent mais les échanges restent très limités* » (12 mobilités sortantes – 2,5% des étudiants de L3 – pour 63 entrants). La direction de l'UFR des Sciences Psychologiques et des Sciences de l'Éducation, en particulier la directrice adjointe de l'UFR SPSE aux relations internationales, en collaboration avec l'équipe de la licence, travaille à faciliter l'accès aux échanges internationaux pour la population sortante, au plus tôt, dès la licence. D'autant que d'autres accords d'échanges, s'ajoutant à ceux mentionnés dans le dossier d'habilitation, viennent d'être créés au sein du département de psychologie (notamment avec l'Université Sapienza Roma 1, l'Université de Groningen, de Louvain, Bournemouth). Un accord cadre avec l'Université de Missouri Kansas City est actuellement en cours de création et facilitera les séjours d'échange, les collaborations et les cotutelles.
- « *Certaines formulations du dossier sont maladroites et pourraient laisser à penser que l'obtention d'une licence permet seule d'obtenir un titre de psychologie*. » Nous avons identifié une formulation qui apparaît comme maladroite dans le dossier et nous suggérons de corriger cette formulation en ajoutant la partie manquante dans la phrase : « La licence de psychologie de Paris Ouest permet, en sus d'une orientation vers le master qui autorise l'usage du titre de Psychologue, de s'orienter, par le biais de parcours, vers deux autres formations... ». Pour autant, l'information stipulant que le titre de psychologue est protégé et que seul le détenteur de la licence et du master peut en faire l'usage est précisé à plusieurs endroits dans le dossier (« Place de la mention dans l'offre de formation », « Insertion professionnelle »), dans la fiche ADD (« *L'usage professionnel du titre de Psychologue nécessite réglementairement la possession d'un Master 2 de Psychologie en plus d'une Licence de Psychologie. La possession d'une licence de Psychologie ne permet en aucun cas*

	<p><i>une activité professionnelle relevant d'une pratique de Psychologue »), fiche RNCP (« L'obtention du titre de Psychologue est conditionné par le suivi d'un cursus COMPLET en Psychologie (Licence et Master 1 et 2) et le respect des conditions de stage définies par l'Arrêté du 19 mai 2006 relatif aux modalités fixant la liste des diplômes permettant de faire usage professionnel du titre de psychologue. La possession d'une seule licence de Psychologie ne permet en aucun cas une activité professionnelle relevant d'une pratique de Psychologue. Titre protégé par la loi du 25 juillet 1985 ».) mais surtout dans les livrets de licence et de stage disponibles sur le site de l'université (L1, L2 et L3 : « l'usage professionnel du titre de Psychologue nécessite la possession d'une Licence et d'un Master complet de Psychologie »).</i></p>
Points forts	<p>Nous tenons à remercier les évaluateurs pour la reconnaissance du travail effectué au sein de l'équipe de la licence de Psychologie pour la formation des étudiants mais également pour la suggestion faite à l'établissement d'entamer un débat avec le département concernant le dispositif d'aide à la réussite. Dispositif réfléchi et amélioré par le département chaque année mais également fonction des moyens donnés à l'université et plus précisément à l'UFR.</p>
Points faibles	<ul style="list-style-type: none"> - Concernant les « Relations internationales insuffisamment développées », nous avons fourni une réponse générale dans la partie « Appréciation globale » - Concernant le « Suivi des sortants à améliorer » L'observatoire de la vie étudiante de l'Université Paris Ouest (en cours de réalisation), prendra en charge ce processus d'évaluation ainsi que le recueil des données relatives au suivi du devenir des étudiants. Avec la mise en place de l'observatoire, nous espérons pouvoir améliorer la visibilité de ce critère. Il faut aussi préciser que les études de psychologie ont pour vocation première de former des psychologues et de les professionnaliser après le master qui est un diplôme nécessaire pour cette professionnalisation. C'est pourquoi les équipes pédagogiques ont concentré leurs moyens sur l'évaluation de la professionnalisation des étudiants titulaires de master plutôt que sur ceux titulaires de la seule licence qui n'est pas un diplôme professionnel en soi.

2/ Observations portant sur la rubrique « RECOMMANDATION POUR L'ETABLISSEMENT »

- « Il serait souhaitable de veiller à ce que l'information sur la licence soit claire par rapport aux exigences règlementaires pour l'obtention du titre de psychologue, afin d'éviter tout malentendu. » Dans le texte original, envoyé à l'AERES, une partie de phrase manquante pouvait laisser penser à une maladresse dans la présentation de l'obtention du titre de psychologue. Nous suggérons comme indiqué plus haut une correction. Toutefois, l'information est clairement précisée par deux fois dans le dossier et toutes les pièces lues par les étudiants et fournies par l'université (fiches ADD, RNCP, livrets, etc.) ne laissent aucun doute sur le fait que « La possession de la seule licence de Psychologie ne permet en aucun cas une activité professionnelle relevant d'une pratique de Psychologue. Protégé par la loi du 25 juillet 1985, le titre de Psychologue est conditionné par le suivi d'un cursus COMPLET en Psychologie (Licence et Master 1 et 2) ».
- « Une démarche d'incitation à la mobilité internationale devrait être mise en place, d'autant plus que les partenariats existent déjà. » Réponse apportée dans l'« Appréciation globale » et les « Points faibles »
- « Le département de psychologie pourrait participer pleinement au débat utile sur l'efficacité du dispositif d'aide à la réussite et à l'installation d'un dispositif plus efficace. » Le département de Psychologie remercie les évaluateurs de reconnaître son investissement et ses compétences concernant le dispositif d'aide à la réussite.

3/ Observations portant sur la rubrique « NOTATION »

La licence de Psychologie a obtenu la note B au critère d'insertion professionnelle et poursuite des études choisies. Comme mentionné dans le dossier d'habilitation, « *le dispositif d'évaluation de la formation implique de pouvoir maintenir le contact avec les étudiants à la fin de la formation et plusieurs mois après l'obtention de leur diplôme afin d'obtenir une évaluation plus distanciée de la formation suivie. Compte tenu du très gros effectif de la licence de psychologie, la réalisation d'un tel projet demande à la fois du temps et de l'argent dont ne bénéficie pas l'UFR à ce jour. En projet l'observatoire des étudiants de l'Université Paris Ouest, devrait pouvoir prendre en charge ce processus d'évaluation ainsi que le recueil des données relatives au suivi du devenir des étudiants. Dans l'attente de la mise en place d'un tel observatoire, chaque spécialité de master a mis en place son propre dispositif afin d'avoir une vision complète et précise de l'évaluation de la formation et de l'insertion professionnelle des étudiants.* » Avec la mise en place de l'observatoire, nous espérons pouvoir améliorer la visibilité de ce critère.

De plus, il faut souligner que l'UFR SPSE a élu un directeur adjoint chargé spécifiquement de la professionnalisation des étudiants. Avec l'aide d'enseignants-chercheurs de l'UFR et en collaboration avec le directeur de CACIOPE (Centre pour l'Accompagnement, le Conseil, l'Information et l'Orientation sur les projets Personnels et professionnels des Étudiants) il a impulsé le projet MOPP (Motivation Orientation Étudiants de Première année de Psychologie). Cette étude financée par l'université Paris Ouest a eu pour objectif de mieux comprendre les facteurs de prédiction de la réussite universitaire et du décrochage. Parmi ces facteurs, la motivation, l'orientation, certaines variables sociodémographiques, ainsi que des variables cliniques (santé psychique) étaient étudiés. 380 questionnaires ont été recueillis et corrélés aux résultats académiques. Sans entrer dans le détail, il s'avère que les étudiants de première année de psychologie ne souhaitent pas tous devenir psychologues et que ceux-ci précisément proviennent en majorité de bacs professionnels avec une formation mal adaptée à l'université. Ce constat peut expliquer en partie le taux de décrochage en première année et nous aider à mieux ajuster l'accueil de ces étudiants. Enfin, « si une partie des étudiants de première année et dans une moindre mesure de seconde année de licence se réorientent et quittent notre licence de psychologie, une grande majorité des étudiants de troisième année de licence poursuivent leurs études en Master 1, majoritairement de psychologie, ce qui est cohérent avec le cursus dans lequel ils se sont engagés. Leur devenir se joue donc très majoritairement en master.»

REMARQUE : Les responsables de formation ont apporté, ci-dessus, les observations relatives au rapport d'évaluation de leur formation qui leur semblaient pertinentes.

Deux précisions sont apportées par l'Etablissement :

1/ **L'Observatoire de la Vie Etudiante (OVE)** de l'Université Paris Ouest Nanterre La Défense a été mis en place en juin 2013. En partenariat avec les responsables de formation, il a pour missions de collecter, analyser et diffuser des enquêtes sur la réussite des étudiants dans leur formation et sur leur devenir professionnel. Les équipes de formations bénéficieront, dans le contrat 2014-2018, de ces données demandées par l'AERES. Accessible directement sur le site de l'université (<http://ove.u-paris10.fr/>), l'OVE publiera les enquêtes nationales ou celles de l'établissement.

2/ Dans le contrat 2014-2018, **l'Etablissement s'engage également à définir et à formaliser**, en concertation avec les équipes de formation, **une procédure d'évaluation des formations par les étudiants**, en s'appuyant sur les nombreuses formes d'évaluation qui existent d'ores et déjà dans l'Université Paris Ouest Nanterre La Défense.

Le Président de l'Université Paris Ouest Nanterre La Défense
M. Jean-François Balaudé

